

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

76x05

### REAMENAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DE LA CRECHE DES BOUROUMETTES

Une procédure d'appel d'offres a été lancée pour l'attribution des lots n°1, 6, 8, 9, 10, 15 et 16, déclarés infructueux lors d'une précédente consultation, pour l'opération de réaménagement et d'agrandissement de la crèche des Bouroumettes.

Suite à cette procédure un marché a été signé avec la Société Méridionale de Construction pour le lot n°1 « VRD/gros œuvre-maçonnerie/revêtements muraux et sols carrelés/charpente-couverture/ravalement » d'un montant de 304.351,79€ TTC, transféré par voie d'avenant à l'entreprise SG BAT en raison de la cessation d'activités du titulaire initial du marché.

Après mise en demeure restée infructueuse d'effectuer les prestations conformément aux pièces constitutives du marché, la résiliation du marché avec l'entreprise SG BAT a été prononcée le 19/11/2004.

Il s'est donc avéré nécessaire de relancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour désigner une entreprise pour la réalisation des travaux restants.

La commission d'appel d'offres réunie en date du 20.05.2005, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a décidé de retenir la proposition remise par l'entreprise **MUST INDUSTRIE pour un montant de 105.200,55€ TTC.**

Il s'avère indispensable de demander à l'assemblée délibérante qu'elle autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue à l'issue de la réunion de la commission d'appel d'offres.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance de l'acte d'engagement,

- APPROUVE l'acte d'engagement,

- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le marché avec l'entreprise **MUST INDUSTRIE**

- PRECISE que les crédits nécessaires au paiement des prestations sont prévus au budget primitif 2005,

- ADOPTE cette proposition en se prononçant comme suit :

POUR : 32  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 1° juin 2005  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

**Docteur J. COUPIER**